



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

N°DEL 2024_04_053_2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 27.05.24
Et publication ou notification
Du 27.05.24
Le Maire,



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2024

Objet : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Désignation d'un membre suppléant à la Société Publique Locale Méditerranée

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS
Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Thierry DOMENACH
Matthieu TAROT
Adama LACLAVÉRIE
Julie HIVERT
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Pierre MONETON donne procuration à René CARANDANTE
Laurence GIORGINI donne procuration à Thierry DOMENACH
Michaël REBOTIER donne procuration à Jean-Michel VIGNAT
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Chloé DE BROUWER
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Linda TRIBET

=====

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante :

Lors du conseil municipal du 14 septembre 2023, il a été accepté par la délibération n° 2023_06_087_9, l'adhésion de la commune de La Croix Valmer à la Société Publique Locale Méditerranée.

Monsieur le maire a été désigné comme représentant de la commune de La Croix Valmer au conseil d'administration et aux assemblées générales de la SPLM, il est autorisé à prendre toutes dispositions, à signer tout acte (statuts, ordre de mouvement, ...) ou tous autres documents.

Il est nécessaire de citer, ce jour, un membre de l'assemblée, qui sera nommé suppléant, autorisé à assister aux conseils d'administrations et aux assemblées générales de la SPLM, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte (statuts, ordre de mouvement, ...) ou tous autres documents.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **De désigner** Monsieur René CARANDANTE, comme suppléant de Monsieur le Maire,
- **D'autoriser** Monsieur René CARANDANTE à assister aux conseils d'administrations et aux assemblées générales de la SPLM, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte (statuts, ordre de mouvement, ...) ou tous autres documents.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT**



La Secrétaire de séance,

**Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,**

27 MAI 2024

Le Maire

